

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DFPE 51 Subvention (97.182 euros) et avenant n°1 avec l'association consultation et lieu d'accueil psychanalytique (CLAP) gestionnaire du lieu d'accueil enfants-parents le passage des tout-petits (12e).

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention, en date du 24 mai 2012, avec l'association consultation et lieu d'accueil psychanalytique - CLAP dont le siège social est situé 23, rue Rodier à Paris (9^e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents le passage des tout-petits situé 24 passage Raguinot (12^e) ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention et lui demande l'autorisation de signer l'avenant n°1 avec l'association consultation et lieu d'accueil psychanalytique - CLAP, ayant son siège social 23, rue Rodier à Paris (9^e), en vue de la gestion du lieu d'accueil enfants parents le passage des tout-petits situé 24, passage Rodier à Paris (12^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement, en date 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association consultation et lieu d'accueil psychanalytique - CLAP ayant son siège social 23, rue Rodier à Paris (9^e) l'avenant n°1 à la convention du 24 mai 2012, relatif au fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents le passage des tout-petits situé 24, passage Rodier à Paris (12^e). Le texte de cet avenant est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention de 97 182 euros est allouée au titre de l'exercice 2013 à l'association consultation et lieu d'accueil psychanalytique - CLAP pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents dénommé le 40 des tout-petits situé 24, passage Raguinot à Paris (12e) (n° SIMPA : 23 481 - n° dossier de subvention 2013_04517).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 64 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2013 et suivantes sous réserve de la décision de financement.